

Publié le - 8 JUIL. 2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 01 juillet 2024

Date de la convocation : 25 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 01 juillet à 19 heures 34, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIEN Grégory, BOUVIER Gérard, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle.

Étaient absents : DUVAL Soazig (a donné pouvoir à DENIS Murielle), LE BOURHIS Guy.

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : CRESPIEN Grégory

2024-52 – Arrêt du procès-verbal de la séance du 27 mai 2024

Rapporteur : Mme le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- arrête le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2024.
-

Adopté à l'unanimité, 26 Pour : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIEN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance, CRESPIEN Grégory

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le - 8 JUIL. 2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 01 juillet 2024

Date de la convocation : 25 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 01 juillet à 19 heures 34, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVANN Maryvonne, CRESPIEN Grégory, BOUVIER Gérard, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann AUFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle.

Étaient absents : DUVAL Soazig (a donné pouvoir à DENIS Murielle), LE BOURHIS Guy.

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : CRESPIEN Grégory

2024-53- -- Restauration collective - Adhésion au Service Commun d'Achat (SCA)

Rapporteur : Maryvonne Kervrann

Le restaurant municipal assure en régie la confection des repas avec une équipe de cuisine d'agents communaux.

L'élaboration du plan alimentaire, la réalisation des menus et les commandes de denrées sont quant à elles confiées à un prestataire extérieur, avec l'objectif d'atteindre 80% de produits dits de qualité (labels et mentions diverses) dont 40% de produits bio.

Depuis 2020, la commune travaille à un passage au 100% régie permettant de maîtriser l'ensemble de la chaîne et de procéder à l'achat des denrées directement auprès des fournisseurs.

Pour cela, un accompagnement a été réalisé par Agrobio 35 qui a mis en place des groupes de concertation sur les attentes de chacun. Des formations et des visites de restaurants scolaires sur la métropole rennaise et ailleurs en Bretagne, ont été suivies par les services et les élus. En parallèle, un nouveau chef de cuisine a été recruté et a pris ses fonctions début 2024.

A l'issue de ces démarches, il est proposé de faire appel au Service Commun d'Achat (SCA).

L'association Service Commun d'Achats (SCA) est une centrale de référencement. Ses adhérents lui confient par mandat la réalisation des opérations administratives et ainsi externalisent le travail de passation et d'exécution d'un ou plusieurs marchés publics de fournitures et de services, pour leurs besoins en denrées alimentaires, denrées non alimentaires et services divers.

L'intérêt pour la commune est de deux ordres : le gain de temps dans les procédures de passation des marchés et un gain financier potentiel, grâce aux négociations réalisées par SCA.

La convention de mandat à conclure pour une durée de 2 années porte sur deux types de prestations :

- une prestation de référencement ; cette prestation ne donne lieu à aucune rémunération mais l'adhérent s'engage à verser au SCA une adhésion annuelle de 160 euros en contrepartie de laquelle, il accédera au catalogue fournisseurs ;

- une prestation de service d'intermédiaire consistant à mettre en œuvre, pour le compte de la commune, la passation et l'exécution d'un ou plusieurs marchés de fournitures et de services. Cela comprend les prestations de rédaction de l'avis de marché, l'élaboration des documents de consultation, la réception et l'analyse des offres, le cas échéant, la négociation avec les fournisseurs, la synthèse des offres, l'assistance pour toute question administrative relative à l'attribution et à l'exécution des marchés. Le SCA ne percevra pas de rémunération directe de la commune pour cette prestation mais recevra de la part du fournisseur désigné à l'issue de la procédure de passation 1,7 % sur le chiffre d'affaires HT généré par ses commandes.

Il s'agit donc d'un contrat conclu à titre onéreux avec le SCA qui percevrait l'adhésion de la commune et la rémunération indirecte des fournisseurs attributaires.

Pour l'exécution de sa prestation en tant que mandataire, le SCA s'engage à mettre en œuvre les procédures de passation des marchés de fournitures et de services conformément aux règles de la commande publique en vigueur. Toutefois, le SCA ne se substitue pas à la commune qui reste signataire des marchés.

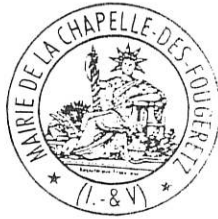
Vu la commission unique du 17 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'adhésion au Service Commun d'Achat aux conditions exposées ci-dessus ;
- autorise Madame le Maire à signer la convention de mandat avec SCA et tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité, 26 Pour : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance, CRESPIN Grégory



Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le - 8 JUIL. 2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 01 juillet 2024

Date de la convocation : 25 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 01 juillet à 19 heures 34, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIEN Grégory, BOUVIER Gérard, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann AUFFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle.

Étaient absents : DUVAL Soazig (a donné pouvoir à DENIS Murielle), LE BOURHIS Guy.

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : CRESPIEN Grégory

2024-54- – Adhésion au dispositif éco-garde en Ille et Vilaine

Rapporteur : Lionel Brodier

Le « dispositif éco-garde en Ille-et-Vilaine » est un organisme à but non lucratif, qui est investi d'une mission de service public. Il cherche à améliorer la protection du patrimoine naturel grâce à des actions de surveillance, de valorisation, de sensibilisation, de médiation et de prévention auprès des administrés.

Partenaires des collectivités, ce dispositif repose sur une brigade dont les membres sont agréés par le préfet et assermentés par le procureur de la république. En intervenant sur le territoire des collectivités adhérentes, ces membres sont de véritables agents de proximité.

Doté d'une mission de police rurale, l'éco-garde peut se voir confier par la collectivité adhérente des missions de police judiciaire, de police de la chasse, de la pêche, des bois et forêt, de la voirie, conservation du domaine public routier ainsi que des actions de sensibilisation des administrés sur les réglementations applicables (arrêtés préfectoraux, municipaux...).

Il est proposé d'adhérer à ce dispositif, ce qui permettra à la commune de bénéficier de deux patrouilles par semaine avec en plus des interventions ciblées en lien avec des signalements de la mairie.

Des rapports d'activités mensuels et annuels seront transmis par l'éco-garde à la Mairie.

Le coût annuel d'adhésion est de 1€/habitant, soit 4 608 €, auquel s'ajoute une cotisation de 100 €.

Vu la commission unique du 17 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'adhésion au dispositif éco-garde en Ille et Vilaine aux conditions exposées ci-dessus ;
- autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion et tout acte ou document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité, 26 Pour : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, CRESPIN Grégory



Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le - 8 JUILL. 2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 01 juillet 2024

Date de la convocation : 25 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 01 juillet à 19 heures 34, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIN Grégory, BOUVIER Gérard, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann AUFFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle.

Étaient absents : DUVAL Soazig (a donné pouvoir à DENIS Murielle), LE BOURHIS Guy.

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : CRESPIN Grégory

2024-55- – Recours à un contrat d'apprentissage

Rapporteur : Mme le Maire

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt réciproque tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants.

Ainsi, et afin de poursuivre la politique d'accueil d'apprentis déjà mise en œuvre par la collectivité, il est proposé de recourir à un nouveau contrat d'apprentissage pour la rentrée scolaire de 2024, au sein du service technique, dans lequel un tuteur sera désigné.

Vu l'avis du comité social territorial du 3 juin 2024,

Vu la commission unique du 17 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- conclu pour la rentrée scolaire 2024, un contrat d'apprentissage avec un alternant issu de l'une des formations listées dans le tableau ci-dessous :

Titre / Diplôme	Intitulé	Durée
Brevet professionnel agricole (BPA)	Travaux d'aménagement paysagers / spécialité travaux de création et d'entretien	2 ans
Certificat d'étude professionnelle agricole (CAPA)	Jardinier paysagiste	2 ans
Brevet professionnel (BP)	Aménagements paysagers	2 ans
BAC Pro agricole	Aménagements paysagers	3 ans

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération, notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention à conclure avec le centre de formation d'apprentis.

Adopté à l'unanimité, 26 Pour : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIEN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance, CRESPIEN Grégory



Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le - 8 JUIL. 2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 01 juillet 2024

Date de la convocation : 25 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 01 juillet à 19 heures 34, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIEN Grégory, BOUVIER Gérard, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann AUFFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle.

Étaient absents : DUVAL Soazig (a donné pouvoir à DENIS Murielle), LE BOURHIS Guy.

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : CRESPIEN Grégory

2024-56 – Renouvellement de la convention du dispositif « SORTIR ! »

Rapporteur : Murielle DENIS

Le dispositif SORTIR a été initié dans le cadre de la politique de la ville. C'est un outil d'animation du vivre ensemble, conçu pour rompre l'isolement et renforcer le lien social en favorisant l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs des publics qui en sont les plus éloignés.

L'Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale (APRAS) gère, anime et coordonne le dispositif. Une convention entre l'APRAS, Rennes Métropole et la commune a été mise en place en 2014. Elle fixe le cadre de la coopération, la méthodologie et le déroulé de l'expérimentation, les modalités financières et les engagements des différentes parties.

Au 31 décembre 2023, le dispositif « SORTIR ! » comptait 37 communes adhérentes au sein du périmètre de la métropole.

Pendant l'année 2023, il a été activé par 111 utilisateurs chapellois et leur a permis de bénéficier de 308 activités au total, dont 68 activités régulières (en hausse de 39% par rapport à 2022) et 240 activités ponctuelles (en hausse de 5% par rapport à l'année 2022).

Afin de permettre la poursuite du dispositif sur notre commune, comme pour les années précédentes, un avenant à la convention initiale a été préparé au titre de l'année 2024 dont l'objet est :

- d'amender l'article 2 portant sur les modalités financières par la fixation du montant prévisionnel 2024 de contribution de la commune à 4 000 €, soit à l'identique de l'année 2023. Le montant de la contribution de Rennes Métropole prévisionnelle est fixé à 1 000 €, lui aussi identique à l'année 2023.
- d'amender l'article 5 portant sur la durée, afin de permettre la prolongation du dispositif sur la commune du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

La contribution réelle de la commune s'est élevée à 4 274.92 € au titre de l'année 2023. C'est sur la base de cette somme réelle que l'APRAS procédera à la facturation de la contribution 2024 (facturation réalisée en N+1).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention du dispositif « SORTIR ! ».

Adopté à l'unanimité, 26 Pour : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIEN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance, CRESPIEN Grégory



Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le - 8 JUIL. 2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 01 juillet 2024

Date de la convocation : 25 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 01 juillet à 19 heures 34, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIN Grégory, BOUVIER Gérard, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann AUFFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle.

Étaient absents : DUVAL Soazig (a donné pouvoir à DENIS Murielle), LE BOURHIS Guy.

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : CRESPIN Grégory

2024-57- – Délégation du Conseil Municipal à Mme le Maire – Droit de préemption

Rapporteur : Natacha Blanc

En vertu de la délégation qui a été conférée par le Conseil Municipal à Mme le Maire en matière d'exercice du droit de préemption urbain, l'assemblée est informée des décisions prises par cette dernière, listées ci-après.

Adresse	Référence cadastrale	Nature du bien	Surface du terrain en m ²	Acquéreur	Décision de non-préemption
3 allée du Champ Hellot	AD 348/ AD 349	Maison	180	Particulier	06/05/2024
20 rue du Bocage	AB 190	Parts sociales	2590	Société	23/05/2024
8 rue du Vivier	AE 28	Maison	446	Particulier	23/05/2024
10 rue de la Chapellerie (lot n°2 – Les Coteaux de la Viennois Sud)	AM 258	Terrain à bâtir	345	Particulier	06/05/2024
12 rue du Petit Marais (lot n°118 – Les Coteaux de la Viennois Sud)	AM 340	Terrain à bâtir	308	Particulier	06/05/2024

Vu la commission unique du 17 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- prend acte des décisions présentées dans le présent rapport.

Adopté à l'unanimité, 26 Pour : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIEN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance, CRESPIEN Grégory



Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le - 8 JUIL. 2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 01 juillet 2024

Date de la convocation : 25 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 01 juillet à 19 heures 34, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIEN Grégory, BOUVIER Gérard, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann AUFFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle.

Étaient absents : DUVAL Soazig (a donné pouvoir à DENIS Murielle), LE BOURHIS Guy.

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : CRESPIEN Grégory

2024-58 - Délégation du conseil à Mme le Maire – Concessions de cimetière

Rapporteur : Lionel BRODIER

En vertu de la délégation qui a été conférée par le Conseil Municipal à Mme le Maire en matière de concessions de cimetière, l'assemblée est informée des décisions prises par cette dernière, listées ci-après.

Date de l'acte	N° d'acte	Nature	Emplacement	Durée
04/06/2024	519	Caveau	G142	50 ans

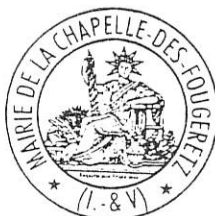
Vu la commission unique du 17 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- prend acte des décisions présentées dans le présent rapport.

Adopté à l'unanimité, 26 Pour : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIEN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance, CRESPIEN Grégory



Madame le Maire, Christèle GASTÉ

